

SELECTION CHEFS DE CABINE – MARS 2010

UN PETIT TOUR DE MAGIE...

Dans l'appel d'offre portant sur la sélection de chefs de cabine saisonniers, les conditions requises pour postuler sont :



- Etre titulaire ;
- Avoir au moins 6 mois d'ancienneté à TO et avoir une expérience aéronautique d'un an minimum ;
- Avoir des compétences managériales pour

évaluer et encadrer une équipe ;

- **Correspondre aux modalités définies dans la partie D (ACE PNC II.5).**

Nous vous informons que la partie D du manuel d'exploitation (demandée par vos DP à plusieurs reprises mais en vain), traite de la Formation et de ses modalités. Inaccessible et inconnue des PNC jusqu'alors, et jamais stipulée sur les anciens appels d'offres, la direction s'en sert aujourd'hui pour la dernière sélection chef de cabine.

Nous rappelons que tous les textes concernant les PNC doivent être en leur possession. Nous demandons à la Direction de nous communiquer cette partie D du manuel d'exploitation, et d'en appliquer les modalités pour les prochaines sélections C/C.

En occultant cette partie D, la direction a piégé certains de nos collègues PNC. C'est un coup bas...! Néanmoins la direction s'est engagée, à remettre les compteurs à zéro.

ON L'A LU SUR LE SITE PNC AIR FRANCE ...



« Transavia nous a sollicité pour nous faire savoir qu'il s'avaient des besoins de PNC pour l'été 2010, de l'ordre d'une quarantaine.

Avant que Transavia ne fasse appel à des PNC saisonniers, et compte tenu du sureffectif PNC à Air France, nous avons souhaité proposer à des PNC AF, sur la base de volontariat, une mise à disposition à Transavia pour quelques mois.

Toutes les organisations professionnelles PNC se sont déclarées hostiles à cette opération.

Cette opération n'ayant aucun caractère stratégique nous avons décidé de ne pas donner suite pour éviter tout malentendu. »

A ce titre votre déléguée syndicale a été convoquée par Monsieur Guérin et est arrivée à la même conclusion que les syndicats AF : cette situation ne convient à personne et il est donc préférable de l'oublier. ■

MISE EN PLACE

Notre ACE ne définit aucune classe de transport concernant les (MEP) mises en place par voie ferroviaire. La direction a choisi :



- les PNC en 2^{ème} classe.
- Les PNT en première (accord ACE PNT)

Nous attendons toujours une négociation mais la direction reste muette sur cette affaire. A SUIVRE... ■

A Vos CHIFFONS !!!

La notion de rafraîchissement cabine n'est plus de mise sur les vols en provenance d'Oujda, Djerba, et Monastir. Si les poubelles galles et trolleys restent à la charge du PNC, nous ne sommes pas une équipe de nettoyage. Nous demandons la systématisation du nettoyage des toilettes et de la cabine (escales et base).



La Direction analyse toujours le sujet passionnément mais uniquement sur le problème de nettoyage des toilettes et pas de la cabine. Nous rappelons aux chefs de cabine qu'il est toujours possible d'appeler ACNA en passant par les superviseurs. ■

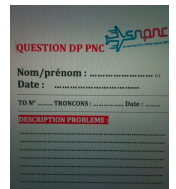


FORMULAIRE QUESTIONS DP

Une boîte aux lettres sera à votre disposition très prochainement ainsi que des formulaires pré remplis pour poser vos questions aux Délégués du Personnel en salle PPV. Dès maintenant, informez vos délégués en étant le plus précis possible, de façon à ce que vos questions soient posées à la Direction lors des prochaines réunions. N'hésitez pas à illustrer ces fiches avec vos rapports de vols + Photo ou autres documents si vous rencontrez des problèmes sur vos vols.

Vous avez aussi la possibilité de nous contacter et nous envoyer directement vos questions et rapports par courriel à l'adresse suivante :

transavia.snpnc@gmail.com ■



SNPNC 01.49.19.58.18/22